



Trophée de Bourgogne 2017/18 **Individuel/Équipe Handicap**



Art 1 – Organisation

Ce Trophée se déroule en 2 phases :

- Phase 1 (Individuel) - Qualification Départemental : samedi 10 mars 2018.
- Phase 2 (Équipe) - Finale District Bourgogne : dimanche 11 mars 2018.
 - Centre : Auxerre (89).
 - Horaire : 8 h 45 - 12 h 00 & 13 h 45 - 17 h 00.

La participation au Qualification Départemental est obligatoire pour participer à la finale District.

Dans chaque phase, que ce soit pour la qualification ou la finale, les égalités dans les classements seront départagées par la meilleure dernière ligne, ou l'avant-dernière en cas de nouvelle égalité, et ainsi de suite

Le handicap sera calculé selon les règles fédérales en vigueur,

« Le listing de référence sera le dernier listing paru avant le 1er jour de la compétition ».

La compétition est ouverte aux joueurs (ses) licencié(e)s F.F.B.S.Q. de nationalité française.

Art. 2 - Engagement

Engagement la compétition : 20 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif fédéral, à régler au Comité Départemental.

5 € d'engagement sont redistribués au Comité Départemental Organisateur, pour l'organisation de la finale de la compétition (arbitrage, récompenses, maillots ...).

Art. 3 - Qualification Départemental (Individuel)

Chaque participant(e) effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série. **L'organisation et le décalage sont déterminés par le Comité Sportif Départemental** ou à défaut le Comité Départemental Organisateur, en fonction du nombre de pistes utilisées. À l'issue des 8 lignes, un titre de Champion(ne) Départemental est décerné.

Les 12 premiers Hommes et les 3 premières Dames, seront qualifié(e)s pour la finale district, ou seront repêchés par le Comité Sportif Départemental.

Comité Sportif Départemental de la Nièvre de Bowling et de Sport de Quilles

Chez M. NOIRET Cédric
2 rue du Sancerrois 18 240 Savigny en Sancerre
Noiretelodie@yahoo.fr

C.S.D. 58 BOWLING

Le Comité Sportif Départemental, ou à défaut le Comité Départemental Organisateur, décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.

Si un Comité Départemental ne dispose pas de centre homologué, il peut effectuer sa phase dans un centre du district.

Art. 4 - Finale District (Équipe)

Engagement de la compétition : le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif fédéral, à régler au Comité Départemental Organisateur.

A- Les équipes sont composées par les Comités Sportifs Départementales, elles sont mixtes (4 Hommes et 1 Dames), soit 3 équipes par Département. Possibilité d'avoir 1 remplaçant par département.

B- Les maillots sont fournis par le Comité Départemental Organisateur et portent au minimum la mention du département (en majuscule) et l'année au dos, les couleurs de maillot sont :

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 1. Côte d'or => Jaune-Orange | 3. Saône et Loire => Vert |
| 2. Nièvre => Rouge | 4. Yonne => Bleu |

C- La finale se déroule, en système « Round Robin », en 2 poules de 6 équipes suivi d'un match de classement, par points :

1. Par match gagné : 5 points
2. Par match nul : 3 points
3. Par match perdu : 1 point
4. Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent).
5. Bonus Offensif : 1 point pour match gagné de plus de 149 quilles.
6. Bonus Défensif : 1 point pour match perdu de moins de 16 quilles.

D- Lors du classement définitif, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :

1. Par le total des points acquis sur la confrontation directe.
2. Par le total des quilles sur la confrontation directe.
3. Par le total des quilles sur la journée.

À l'issue de la finale, un titre de Champion de District Bourgogne est décerné.

Le Comité Départemental du Champion de District, prendra en charge l'organisation (lieu, horaires ...) de la finale de l'édition suivante, en concertation avec le centre choisi dans son département. S'il ne dispose pas de centre homologué, il peut l'effectuer dans un autre centre de la région.

Art. 5 - Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Trophée.

Art. 6 - Le C.S.D. organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Comité Sportif Départemental de la Nièvre de Bowling et de Sport de Quilles

Chez M. NOIRET Cédric
2 rue du Sancerrois 18 240 Savigny en Sancerre
Noiretelodie@yahoo.fr